

**CONTRAT DE SERVICES ÉDUCATIFS
2011-2012**

ENTRE : Collège international Marie de France
4635, chemin Queen Mary, Montréal (QC) H3W 1W3

Corporation dûment constituée, étant un établissement dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale au sens de la Loi sur le Ministère des relations internationales.

Ci-après appelé « **le Collège** »

ET : _____
Noms des responsables ci-après appelés « **le Responsable** »

ET DONT LES TERMES SONT LES SUIVANTS :

1. **Obligation de l'Établissement**
Le Collège s'engage à fournir à l'élève des services d'enseignement en formation générale aux niveaux préscolaire, primaire, secondaire et/ou collégial en conformité avec les dispositions du Ministère de l'Éducation Nationale français.
2. **Obligations du Responsable financier**
Le Responsable s'oblige à régler au Collège les frais mentionnés au présent contrat pour les services dispensés à l'élève.
3. **Respect des règlements**
Le Responsable déclare avoir pris connaissance des règlements et des normes de comportement en vigueur tels qu'ils sont stipulés sur le site internet du Collège (<http://www.cimf.ca/go/index.cfm/services-aux-eleves/>) et s'engage à ce que l'élève s'y soumette.
4. **Langue d'enseignement**
La langue d'enseignement est le français.
5. **Durée de l'année scolaire**
1^{er} semestre : du 25 août 2011 au 22 janvier 2012.
2^{ème} semestre : du 23 janvier 2012 au 23 juin 2012.
6. **Frais d'inscription et de réinscription**
Inscription: des droits de 325,00 \$ par enfant sont exigibles à l'inscription, dont 125,00\$ de frais de dossier non remboursables et 200,00\$ d'avance sur les frais de scolarité, remboursables sur demande en cas de non inscription.
Frais d'examen d'admissibilité : 50,00\$ non remboursables.
Réinscription : 280,00 \$ par enfant, exigibles à l'inscription, dont 80,00\$ de frais de dossier non remboursables et 200,00 \$ d'avance sur les frais de scolarité, remboursables sur demande en cas de non inscription.

Initiales du responsable financier :.....

Tourner la page SVP

7 Frais de scolarité

Les frais de scolarité comportent, outre les droits de scolarité, des frais complémentaires obligatoires :

- Des frais annexes : photocopies, fournitures diverses (agenda, carnet de correspondance, livret individuel d'orientation), encadrement et compléments de cours (secondaire et collégial).
- Des frais de surveillance de lunch pour la maternelle et le primaire (frais non déductibles des frais de repas chauds offerts en service optionnel).

Une réduction de 10% pour le 2^{ème} enfant et 15% pour le 3^{ème} enfant et plus est appliquée sur les seuls droits de scolarité.

<u>TARIFS ANNUELS 2011-2012</u>	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant -10%	3 ^{ème} enfant et suivants - 15%
Maternelle moyenne section			
Droits de scolarité	5 436,00 \$	4 892,00 \$	4 621,00 \$
Frais annexes	415,00 \$	415,00 \$	415,00 \$
Surveillance de lunch	204,00 \$	204,00 \$	204,00 \$
Total annuel :	6 055,00 \$	5 511,00 \$	5 240,00 \$
Maternelle grande section			
Droits de scolarité	3 270,00 \$	2 943,00 \$	2 780,00 \$
Frais annexes	415,00 \$	415,00 \$	415,00 \$
Surveillance de lunch	204,00 \$	204,00 \$	204,00 \$
Total annuel :	3 889,00 \$	3 562,00 \$	3 399,00 \$
CP et CE1			
Droits de scolarité	2 935,00 \$	2 642,00 \$	2 495,00 \$
Frais annexes	367,00 \$	367,00 \$	367,00 \$
Surveillance de lunch	204,00 \$	204,00 \$	204,00 \$
Total annuel :	3 506,00 \$	3 213,00 \$	3 066,00 \$
Du CE2 au CM2			
Droits de scolarité	5 379,00 \$	4 841,00 \$	4 572,00 \$
Frais annexes	367,00 \$	367,00 \$	367,00 \$
Surveillance de lunch	204,00 \$	204,00 \$	204,00 \$
Total annuel :	5 950,00 \$	5 412,00 \$	5 143,00 \$
Secondaire			
Droits de scolarité	3 691,00 \$	3 322,00 \$	3 137,00 \$
Frais annexes	451,00 \$	451,00 \$	451,00 \$
Total annuel :	4 142,00 \$	3 773,00 \$	3 588,00 \$
Collégial			
Droits de scolarité	4 080,00 \$	3 672,00 \$	3 468,00 \$
Frais annexes	433,00 \$	433,00 \$	433,00 \$
Total annuel :	4 513,00 \$	4 105,00 \$	3 901,00 \$

Initiales du responsable financier :.....

Tourner la page SVP

A titre d'information:

- Des frais d'inscription aux examens sont réclamés aux candidats passant le brevet des collèges (3^{ème}), les épreuves anticipées du baccalauréat (1^{ère}), le baccalauréat (terminale), le DELE.
- Conformément aux règles budgétaires produites annuellement par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, une contribution financière supplémentaire est demandée aux élèves non résidents du Québec scolarisés dans un niveau subventionné.

MODALITES DE REGLEMENT

La facture est émise courant septembre. Elle donne lieu à des rappels trimestriels.

Deux options sont offertes aux familles:

- Règlement en 4 versements : un premier paiement de 1100,00 \$ par enfant (à joindre au présent contrat) par chèque postdaté au 26 août 2011, et à réception de la facture, trois autres versements par chèques postdatés au 4 novembre 2011, au 27 janvier 2012 et au 16 mars 2012.
- Règlement en 8 versements : un premier paiement de 600,00 \$ par enfant (à joindre au présent contrat) par chèque postdaté au 26 août 2011, et à réception de la facture, sept autres versements par chèques postdatés au 30 septembre 2011, au 4 novembre 2011, au 9 décembre 2011, au 27 janvier 2012, au 17 février 2012, au 16 mars 2012 et au 13 avril 2012.

Vous pouvez également régler la facture :

- aux services financiers, en espèces, par carte de débit ou par carte de crédit,
- ou auprès des services en ligne de votre institution bancaire (avec frais afférents à votre charge).

AUTRES SERVICES OPTIONNELS NON INCLUS DANS LES FRAIS DE SCOLARITÉ :

Options facultatives en primaire et secondaire.

Enseignements ponctuels donnés sur la base du volontariat (rattrapage de l'épreuve d'Histoire-Géographie du Canada, préparation du TOEFL, préparation des entretiens d'admission dans les universités...).

Garderie semestrielle pour la maternelle et le primaire.

Études dirigées semestrielles du CE1 au CM2.

Repas chauds semestriels pour les élèves du primaire.

Cafétéria au secondaire.

Activités parascolaires, artistiques, culturelles, sportives.

Cotisation annuelle facultative à l'Association des parents d'élèves (APE) de 22,00 \$ par famille reversée à celle-ci.

Cotisation annuelle facultative à la Fondation de 150,00 \$ par famille reversée à celle-ci.

Photocopie des bulletins scolaires : 11,00\$ par niveau (avec un délai de deux semaines).

Transfert de notes : 27,00 \$ par niveau (avec un délai de deux semaines).

Remplacement du carnet de correspondance pour le secondaire et le collégial : 11,00 \$.

Remplacement de l'agenda pour le secondaire et le collégial : 16,00 \$.

Cahiers pour la maternelle et le primaire (MS et GS, CP et CE) (obligatoire).

Bilan psychologique pour les élèves de maternelle et de primaire : 452,00 \$.

Inscription aux cours du CNED : 380,00 \$.

Initiales du responsable financier :.....

Tourner la page SVP

OPTIONS FACULTATIVES		
Inscription et facturation annuelles		
Italien LV1 Avec subvention de l'institut culturel italien	CM2 - 2h 300,00 \$	6 ^{ème} et 5 ^{ème} – 3h 450,00 \$
Italien LV3 Avec subvention de l'institut culturel italien	2 ^{nde} , 1 ^{ère} et terminale – 2h 300,00 \$	
Espagnol LV1	6 ^{ème} et 5 ^{ème} – 3h 480,00 \$	
Anglais intensif	CM1 et CM2 215,00 \$	
Discipline non linguistique supplémentaire (italien ou espagnol)	4 ^{ème} , 3 ^{ème} , 2 ^{nde} et 1 ^{ère} – 1h 165,00 \$	
Latin	2 ^{nde} , 1 ^{ère} et terminale – 2h 320,00 \$	
Arts plastiques	2 ^{nde} , 1 ^{ère} et terminale – 2h 320,00 \$	
Histoire des arts	2 ^{nde} et 1 ^{ère} – 2h 320,00 \$	
Musique	Terminale – 2h 315,00 \$	

GARDERIE MATERNELLE ET PRIMAIRE										
En nombre de demi-heures de garderie hebdomadaires (de 15h à 18h du lundi au vendredi)										
1	41\$	7	249\$	13	401\$	19	508\$	25	579\$	Inscription et facturation semestrielles
2	80\$	8	278\$	14	422\$	20	522\$	26	588\$	
3	118\$	9	306\$	15	441\$	21	535\$	27	596\$	
4	153\$	10	332\$	16	460\$	22	547\$	28	604\$	
5	187\$	11	356\$	17	477\$	23	559\$	29	610\$	
6	219\$	12	379\$	18	493\$	24	569\$	30	617\$	
Tarif de garderie occasionnelle : 17,00\$ par jour										
Le choix des jours doit rester identique pour le semestre (à indiquer au moment de l'inscription). Pénalité de retard : 17,00\$ par enfant avant 18h00 ; 17,00\$ par ¼ d'heure et par famille après 18h00 Modification d'inscription pour les repas chauds ou la garderie : 22,00\$ pour la 1 ^{ère} modification, 33,00\$ pour la 2 ^{ème} , 45,00 \$ pour la 3 ^{ème} et les suivantes, sans effet rétroactif.										

ÉTUDES DIRIGÉES (DU CE1 AU CM2)		
2 jours	270\$	Inscription et facturation semestrielles
3 jours	368\$	
4 jours	446\$	

Initiales du responsable financier :.....

Tourner la page SVP

REPAS CHAUD (DU CP AU CM2)			
CP À CM2	2 jours	268\$	Inscription et facturation semestrielles
	3 jours	391\$	
	5 jours	557\$	
Repas chauds occasionnels	11,30\$	Exceptionnellement	Paiement immédiat
Le choix des jours doit rester identique pour le semestre (à indiquer au moment de l'inscription)			

8 Assurance scolaire

Une assurance accident, comprise dans les frais de scolarité, offre une couverture aux élèves, du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012 (voir le dépliant fourni par la compagnie d'assurance au début de l'année scolaire). Les étudiants étrangers qui ne bénéficient pas du Régime d'Assurance Maladie du Québec doivent obligatoirement souscrire à une assurance privée et fournir une copie du contrat au collège.

9 Dispositions générales

Départ en cours d'année : tout mois commencé est dû.

Une pénalité de 22,50\$ sera appliquée pour tout chèque non honoré et seuls à l'avenir les règlements en espèces, par carte de débit ou chèques certifiés seront acceptés.

Une pénalité de 6,00\$ sera appliquée pour toute demande de report d'encaissement de chèque sur avis écrit du client.

La mise en recouvrement sera effective dès le non paiement des frais de scolarité et autres frais annexes aux échéances fixées par le Collège. Après le dernier rappel, un courrier recommandé sera envoyé et la mise en recouvrement immédiate sera effectuée en cas de non paiement.

Toute facturation demeurée impayée peut entraîner le renvoi de l'élève ou sa non-réinscription pour l'année suivante.

10 Dispositions particulières

Publication de photos, vidéos et productions écrites:

Sauf indication écrite contraire de sa part*, le Responsable autorise le Collège à prendre des photos, des vidéos et à utiliser des productions écrites de son enfant dans le cadre scolaire.

Ces photos, vidéos, ou productions écrites, seront utilisées exclusivement pour des publications du Collège, de l'Association des Parents d'Elèves et de la Fondation, ou pour diffusion sur leurs sites internet et sur la télévision interne du Collège.

** L'indication écrite doit être adressée impérativement au Collège au moment de la remise du Contrat éducatif dûment signé.*

11 Disposition finale

L'établissement s'engage à ne pas transporter, céder ou vendre le présent contrat.

Initiales du responsable financier :.....

Tourner la page SVP

ENGAGEMENT

Je
soussigné(e).....

Numéro d'Assurance Social (pour reçu d'impôt).....

Responsable financier de(s) élève(s).....

Déclare accepter le contrat de service éducatif 2011-2012 du Collège international Marie de France.

Lu et approuvé (en toutes lettres) :.....

À Montréal, ce ème jour du mois de 2011

Nom du responsable financier

Signature

Pour l'établissement

Brigitte PEYTIER, Directrice générale

Le présent contrat doit être retourné au Collège, dûment paraphé à chaque page, et signé, au plus tard le 30 juin 2011.

Initiales du responsable financier :.....

Tourner la page SVP

Classe :

NOM DE L'ÉLÈVE : PRÉNOM..... SEXE :

Né(e) le : à :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE FINANCIER :

COORDONNÉES	PÈRE	MÈRE	TUTEUR ou TUTRICE
Nom			
Prénom			
Adresse complète
N° de téléphone			
N° au travail			
N° de cellulaire			
Adresse électronique			

Indiquez ci-dessous les noms des frères et sœurs fréquentant l'établissement :

Nom	Prénom	Classe

Initiales du responsable financier :

Tourner la page SVP